



C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

**SÉANCE DU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
LUNDI 11 AVRIL 2022 À 17H, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANÇOIS DE CANSON, PRÉSIDENT**

Date d'envoi de la convocation : le lundi 4 avril 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, *Président* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1^o adjointe* - Madame Catherine BASCHIERI, *Vice-Présidente, 7^o adjointe* - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, *8^o adjoint* - Monsieur Daniel GRARE, *conseiller municipal* - Madame Nicole CAVAZZONI - Madame Simone CHALMETON - Madame Régine GHIO - Madame Arlette GRARE - Madame Danielle PENICAUT - Madame Paulette WAGNER.

POUVOIRS :

Madame Pascale ISNARD, *9^o adjointe* donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, *8^o adjoint* - Monsieur Michel GUIMBERT donne pouvoir à Monsieur Daniel GRARE, *conseiller municipal*.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :

Madame Joan BOUWYN, *conseillère municipale* - Madame Marine POMAREDE, *conseillère municipale* - Madame Nathalie RUIZ, *conseillère municipale* - Madame Joséphine LE PEUTREC.

Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part :
17	17	11+2 P

Madame Galatée ROCHER, *Directrice du C.C.A.S.* est désignée à l'unanimité à **13 voix pour (11+2)**, comme Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°08/2022

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXERCICE 2022**

Il est exposé le rapport suivant :

CONSIDÉRANT que le débat d'orientation budgétaire 2022, tel que prévu par la Loi n° 92-123 du 6 février 1992 modifiée, s'est déroulé lors de la séance du 10 mars 2022,

Après s'être fait présenter en détail le projet de budget primitif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale, dans lequel figure la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2021,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, 13 voix pour (11+2 P)

Monsieur François de CANSON, Président - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o adjointe - Madame Catherine BASCHIERI, Vice-Présidente, 7^o adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o adjoint (+1) - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal (+1) - Madame Nicole CAVAZZONI - Madame Simone CHALMETON - Madame Régine GHIO - Madame Arlette GRARE - Madame Danielle PENICAUT - Madame Paulette WAGNER.

ADOpte le présent budget primitif 2022, et précise que le vote par nature s'est effectué,

- Pour la section de fonctionnement, au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **1 913 000,00 euros.**

- Pour la section d'investissement, au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **113 370,00 euros.**

Fait à La Londe les Maures, le Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

Le Président

Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

François de CANSON



DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe les Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe les Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

83	2	36	71	Département : VAR Perception : TRESORERIE DE HYERES BUDGET DU C.C.A.S. DE LA LONDE LES MAURES	BUDGET PRIMITIF 2022
----	---	----	----	--	-----------------------------

Arrêté - Signatures

Présenté par le Monsieur le Président,

A La Londe, le 11 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTE Pour : 13

Contre : 0

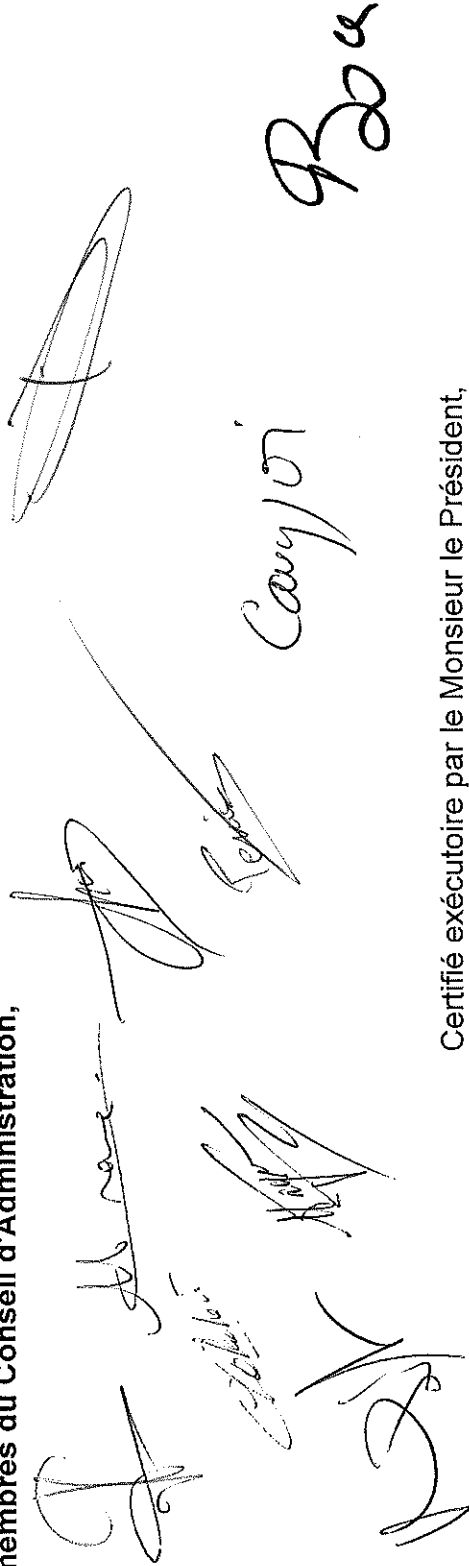
Abstention : 0

Date de convocation : le 4 avril 2022

Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire

A La Londe, le 11 avril 2022

Les membres du Conseil d'Administration,



Certifié exécutoire par le Monsieur le Président,

Compte-tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A La Londe les Maures, le

Le Président,

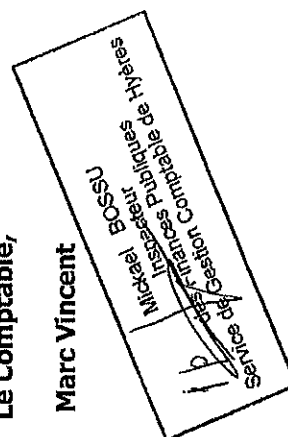
BUDGET DU CCAS – RESTES A REALISER – DEPENSES

EXERCICE 2021

FONCT	NATURE	OPERATION	TIERS	ENGAGEMENT	LIBELLE	SOLDE ENG
TOTAL						NEANT

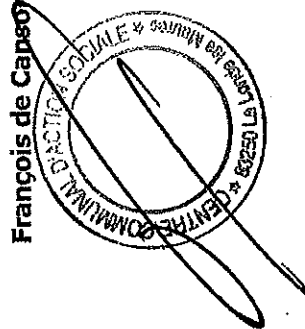
Le Comptable,

Marc Vincent



Le Président,

François de Capson



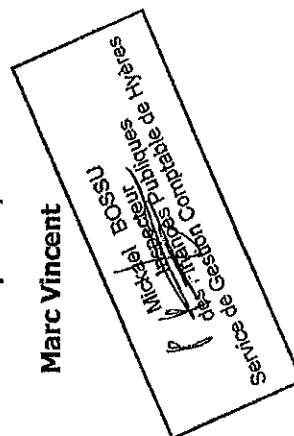
BUDGET DU CCAS – RESTES A REALISER – RECETTES

EXERCICE 2021

FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	ENGAGEMENT	LIBELLE	SOLDE ENG
TOTAL						NEANT

Le Comptable,

Marc Vincent



Le Président,

François de Carson

